

CONCOURS

# LES CARTES POSTALES DU PATRIMOINE RÉGIONAL

Les élèves  
incitent à la  
découverte de  
leur patrimoine  
régional  
en créant et  
en rédigeant  
une carte  
postale

OUVERT AUX CLASSES  
DE CM1, CM2  
ET 6ÈME



DATE DE CLÔTURE : VENDREDI 7 AVRIL 2023

# LES CARTES POSTALES DU PATRIMOINE RÉGIONAL

OUVERT AUX CLASSES DE CMI, CM2 ET 6ÈME

Les élèves incitent à la découverte de leur patrimoine régional en créant et en rédigeant une carte postale

## OBJET DU CONCOURS

Les classes participantes sont invitées à créer et à rédiger une carte postale. Les élèves choisiront et illustreront un ou des élément(s) du patrimoine de leur environnement proche (château, église, moulin, gare, maison typique, pont, fontaine, place, jardin et patrimoine lié aux traditions...) et ils rédigeront le texte de la carte postale adressée à une personne (ou groupe de personnes) de leur choix.

## LE TRAVAIL DEMANDÉ AUX ÉLÈVES

### 1 - Le visuel de la carte postale (le recto)

- ▶ Les élèves choisiront un ou des élément(s) représentatif(s) du patrimoine de leur région. Il peut s'agir d'un château, d'une église, d'un moulin, d'une gare, d'une maison typique, d'un pont, d'une fontaine, d'une place ou d'un site remarquable.
- ▶ Le visuel pourra être composé d'un seul élément ou de plusieurs éléments du patrimoine régional, comme sur certaines cartes postales.
- ▶ Le style et la technique graphiques retenus par les élèves pour réaliser le visuel de l'élément de patrimoine choisi sont libres : la photographie, le dessin (feutres, crayons, peintures, pastels...), le collage, la photo d'une maquette...
- ▶ Le format de la carte postale : **format A4 horizontal** = 297 mm de largeur x 210 mm de hauteur (ou 3508 x 2480 pixels avec une résolution de 300 dpi).

### 2 - Le texte de la carte postale (le verso)

- ▶ Les élèves rédigeront le texte de leur carte postale adressé à la personne ou au groupe de personnes de leur choix (par exemple un parent, un ami, les élèves d'une autre classe, les membres du jury...).
- ▶ Ce texte aura pour but :
  - Soit de relater la visite par les élèves du (des) site(s) ou monument(s) choisi(s) pour le visuel.
  - Soit d'inciter le ou les destinataires de la carte postale à venir découvrir le patrimoine de la région des élèves.
- ▶ La longueur du texte : 12 à 15 lignes.
- ▶ Le texte sera écrit à la main par un des élèves de la classe sur la partie gauche du verso de la carte postale.
- ▶ Le destinataire sera indiqué sur la partie droite du verso réservée à l'adressage, avec une adresse fictive.



## MODALITÉS DE DÉPÔT DES PRODUCTIONS DES ÉLÈVES

La date de clôture du concours « Les cartes postales du patrimoine régional » est fixée au vendredi 7 avril 2023 à minuit.

### 1. Dépôt sur le site du Concours,

rubrique « Dépôt des productions », à partir du lundi 6 mars 2023

<http://enseignants.vmfpatrimoine.org>

### ▶ Deux éléments sont à déposer EN LIGNE :

- Le visuel de la carte postale (recto) en format jpg ou png uniquement : image à glisser/déposer dans l'espace prévu intitulé « Recto ».
- Une photo du verso de la carte postale visualisant le texte et l'adressage de la carte postale en format jpg ou png uniquement : image à glisser/déposer dans l'espace prévu intitulé « Verso ».

### 2. Envoi postal de l'original de la carte postale recto/verso au correspondant VMF de votre département ou de votre région dont les coordonnées sont disponibles sur le site du concours + une note rédigée par l'enseignant

(s'il le souhaite) expliquant la démarche pédagogique : choix du monument ou site par les élèves, technique artistique utilisée, rédaction du texte).



## LIKEZ, FAITES LIKER ET PARTAGEZ LA CARTE POSTALE DE VOTRE CLASSE pour tenter de remporter le prix du public !

Un prix du public sera attribué par le jury national qui comptabilisera les indicateurs quantitatifs sur le site du concours et sur les réseaux sociaux de l'Association VMF. Une motivation supplémentaire pour vos élèves et une invitation à faire découvrir le travail de votre classe aux parents d'élèves !

### Sur le site du concours : nombre de « Like »

- ▶ Likez et faites Liker la carte postale créée par votre classe, présentée parmi celles de tous les participants sur une carte de France.
- ▶ Le nombre de « Like » est limité et bloqué à 30 par adresse IP, notamment pour que chaque enseignant puisse attribuer un « Like » pour chacun de ses élèves.

**ATTENTION** : toute fraude avérée (augmentation anormale, et vérifiée par nos techniciens, du nombre de « Like » sur le site du concours notamment) privera la classe à laquelle aura bénéficié cette fraude de sa participation au prix du public. En revanche, sa carte postale sera étudiée par le jury régional.

### Sur les réseaux sociaux VMF

- ▶ Votez dans la story Instagram @vmf\_patrimoine pour votre carte postale préférée.
- ▶ Repartagez votre carte postale préférée sur votre compte Instagram en utilisant le hashtag #prixvmfeducation ET en taguant le compte VMF @vmf\_patrimoine
- ▶ Likez sur le compte Facebook @vmfpatrimoine et partagez le post avec votre réseau en taguant le compte VMF @vmfpatrimoine en commentaire.





# DES SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR UN JURY NATIONAL

## Les critères de sélection des jurys

Les membres des jurys régionaux et du jury national attendent des productions d'élèves avec un style graphique et un ton de texte propres à des élèves de 9 à 12 ans, selon le niveau de la classe. L'aspect graphique du visuel aura autant de poids que le contenu et le style du texte de la carte postale. Seul le prix du public est attribué en fonction du nombre de « Like » sur le site du concours et sur les réseaux sociaux de VMF.

### 1- Jurys régionaux : avril 2023

Dans chaque région, un jury, présidé par le délégué régional VMF et composé de représentants du Patrimoine et de l'éducation artistique et culturelle, examinera les visuels et les textes des cartes postales, sans tenir compte du nombre de « Like ». Il sélectionnera la ou les classes lauréates (3 au maximum) des « Prix régionaux VMF Éducation » qui participeront au jury national.

*Les résultats seront annoncés début mai 2023.*

### 2- Jury national : mai 2023

Les cartes postales sélectionnées par les jurys régionaux seront soumises au jury national qui désignera trois lauréats nationaux parmi lesquels le Grand Prix VMF Éducation. Le jury national validera le prix du public après vérification de l'honnêteté des votes.

*L'annonce des résultats aura lieu par mail et sur le site du concours début juin 2023.*

## Les dotations du concours

### Lauréats régionaux du Prix VMF Éducation

Les classes lauréates seront récompensées par des dotations en matériel d'une valeur de 200 euros environ. Les Éditions Faton, partenaires du concours, offriront des lots de leurs magazines jeunesse.

### Lauréats nationaux du Prix VMF Éducation

- ▶ **Grand Prix** : Venue à Paris lors de l'Assemblée Générale des VMF (sauf conditions sanitaires), publication dans le magazine VMF de septembre et impression de la carte postale comme carte de vœux des VMF
- ▶ **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Prix** : Venue à Paris lors de l'Assemblée Générale des VMF (sauf conditions sanitaires) et publication dans le magazine VMF de septembre
- ▶ **Prix du public** : Venue à Paris lors de l'Assemblée Générale des VMF (sauf conditions sanitaires) et publication dans le magazine VMF de septembre

Les Éditions Faton, partenaires du concours, offriront des abonnements à l'un de leurs magazines jeunesse.

Cette initiative des VMF est soutenue par :



Cette initiative des VMF a reçu le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

